



AIDE RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE

Vous démarrez une formation en apprentissage ?
La Région Île-de-France vous accompagne grâce
à l'Aide régionale à l'apprentissage (ARA) de 115 à 375 €

Tous les détails au dos →

L'AIDE RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

Vous avez commencé une formation en apprentissage en Île-de-France ? Selon votre niveau d'études, la Région finance, de 115 à 375 €, les frais que cela vous occasionne : livres, fournitures, transports, hébergement...

L'AIDE RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE, C'EST POUR QUI ?

Elle s'adresse aux Franciliens :

- Inscrits en 1^{re} année d'une formation en apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) situé en Île-de-France,
- Suivant de façon assidue une formation de niveau infra bac (exemple : CAP), de niveau bac (exemple : bac pro) ou de niveau bac+2 (exemple : BTS),
- Ayant un contrat d'apprentissage en cours de validité,
- N'ayant pas déjà obtenu d'aide.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1** Prendre contact avec le référent administratif de votre CFA qui vous donnera des précisions complémentaires.
- 2** L'aide est versée directement sur le compte bancaire de l'apprenti, sous réserve qu'il ait transmis les documents justificatifs demandés par le CFA au cours de l'année scolaire.

